



# **Rapport d'activité 2011 – PRIF Prévention Retraite Ile de France**

## Sommaire

Le mot de l'Assemblée Générale.....	3
Le PRIF : un nouvel acteur dans le champ de la prévention.....	4
La gouvernance du PRIF.....	4
Démarche globale en cohérence avec le champ de l'économie sociale et solidaire.....	4
Les missions du PRIF.....	5
Le fonctionnement du PRIF.....	5
Politique tarifaire.....	5
Modes d'organisation des ateliers.....	5
Les moyens humains.....	6
L'équipe du PRIF.....	6
La contribution des membres.....	6
Les moyens financiers.....	6
Les contributions budgétaires des membres.....	6
Les contributions des partenaires.....	6
Les activités du PRIF en 2011 : des objectifs partagés.....	8
Les bénéficiaires.....	8
Les modes d'accès aux ateliers.....	9
Les modes d'accès aux ateliers sont multiples :.....	9
Les axes d'amélioration.....	9

## **Le mot de l'Assemblée Générale**

Par la création du PRIF, les régimes de retraite de base ont souhaité se mobiliser fortement pour, d'une part, proposer des actions de prévention à l'ensemble des retraités et personnes âgées et, d'autre part, d'optimiser ces coûts par une mutualisation de moyens tant humains que financiers pour atteindre ce but.

C'est l'occasion pour les trois régimes de mener des actions conjointes, sur l'ensemble du territoire francilien.

Cela permet également de délivrer des messages identiques et cohérents à l'ensemble des bénéficiaires de pensions de retraite.

L'administrateur du PRIF  
Christiane Flouquet

## **Le PRIF : un nouvel acteur dans le champ de la prévention**

La création du PRIF a été approuvée conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture du Val de Marne par l'arrêté n°2011/166 en date du 19 janvier 2011.

Conformément à la réglementation en vigueur, le PRIF a fait l'objet d'une déclaration CNIL sous le numéro 1516565 v 0.

Le PRIF est le fruit de la mutualisation de moyens des trois membres afin de proposer un service de qualité et identique sur tout le territoire.

De plus en plus, les pouvoirs publics investissent le champ de la prévention et incitent les acteurs de l'action sociale à développer des actions répondant à divers besoins.

Le PRIF souhaite s'inscrire dans cette dynamique en proposant des services de qualité à l'ensemble des retraités franciliens. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec les acteurs et professionnels de la gérontologie ainsi que les collectivités territoriales.

## **La gouvernance du PRIF**

Le PRIF est un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) constitué entre les trois régimes de retraite de base : la Mutualité Sociale Agricole d'Île de France (MSA), la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse d'Île de France (CNAV) ainsi que les trois caisses du Régime Social des Indépendants (Ouest, Centre et Est) (RSI) qui en sont les membres fondateurs.

Le PRIF est administré par une Assemblée Générale composée des cinq membres ainsi que d'un administrateur élu en son sein. Pour l'année 2011, l'administration du PRIF a été assurée par la CNAV.

L'Assemblée Générale s'est réunie au rythme d'environ une réunion tous les mois et demi. Un comité stratégique a également été mis en place dans le but de réaliser des travaux en commun et faire des propositions à l'Assemblée Générale.

## **Démarche globale en cohérence avec le champ de l'économie sociale et solidaire**

Le PRIF, en tant qu'acteur du champ de l'action et de l'économie sociale, a souhaité développer son activité en ayant une démarche conforme aux principes de ce secteur. A ce titre le PRIF :

- travaille avec une société qui bénéficie du statut d'« entreprise adaptée » par l'emploi de plus de 80% de personnels en situation de handicap ;
- sollicite un service bancaire au statut de société coopérative ;
- sélectionne des prestataires selon une logique de mieux-disant.

## **Les missions du PRIF**

Le PRIF a pour mission de proposer des actions de prévention de qualité grâce à une équipe dédiée, formée aux outils de la prévention.

Pour sa première année de fonctionnement, le PRIF a proposé trois actions phares dans le domaine de la prévention :

- les « ateliers mémoire » à partir de l'outil PAC Eurêka© développé par la Caisse Centrale de MSA ;
- les Ateliers du Bien Vieillir (ABV) ;
- les ateliers de prévention des chutes

Sur le volet prévention des chutes, le PRIF s'appuie sur des opérateurs spécialisés avec lesquels une convention est passée sur la base d'un cahier des charges spécifique.

Une action d'information et de sensibilisation à l'adaptation du logement a été créée en s'appuyant sur une maquette d'un logement adapté type permettant une présentation pédagogique des questions de l'adaptation du logement au regard des effets du vieillissement afin de promouvoir un habitat facile à vivre.

Pour mener à bien ses missions, le PRIF se dote peu à peu des outils de communication sur ses différentes actions.

Afin de faire connaître le PRIF, un courrier accompagné d'une plaquette de présentation a été envoyée, début 2012, à chaque commune francilienne, à chaque CCAS, ainsi qu'aux CLIC et aux conseils généraux.

## **Le fonctionnement du PRIF**

### ***Politique tarifaire***

Le PRIF intervient en tant qu'opérateur des trois régimes de retraite de base et propose, dans la continuité de leur mission de service public, des actions sans contre partie financière pour les partenaires à but non lucratif.

Une participation financière est demandée à chaque participant, fort du constat que la gratuité a tendance à donner une image dégradée d'une action : l'implication des participants est toujours plus importante et régulière dans le cas où une contribution, même modeste est demandée.

### ***Modes d'organisation des ateliers***

La constitution des ateliers se déroule en étroite relation avec les collectivités qui assurent la diffusion de l'information auprès des retraités de leur territoire.

La plupart des ateliers sont constitués d'environ 12 à 15 personnes pour favoriser le lien social et individualiser au maximum le suivi des bénéficiaires.

Les ateliers de prévention des chutes sont réalisés par des animateurs qualifiés possédant les compétences et diplômes adéquats, dans le cadre d'un cahier des charges spécifiques.

Pour la mise en place de ces ateliers, le PRIF assure un rôle de coordination et de suivi en plus de celui de financeur.

## **Les moyens humains**

### ***L'équipe du PRIF***

Sur un plan opérationnel, le PRIF fonctionne avec une équipe dotée de 6,7 ETP composée d'un coordinateur, d'une secrétaire et d'une équipe de 5 animateurs qui ont été recrutés puis formés entre la date d'ouverture du PRIF et le mois de septembre 2011.

Les animateurs ont pour mission d'animer les 3 actions proposées directement par le PRIF :

- Les ateliers mémoire (PAC Eurêka)
- Les Ateliers du Bien Vieillir (ABV)
- La sensibilisation aux questions de l'adaptation du logement

### ***La contribution des membres***

La mise en place effective du PRIF a été réalisée en étroite collaboration entre ses membres qui ont œuvré, sur les plans administratif, juridique, RH, etc.

Les membres du PRIF assurent également le pilotage ainsi que le suivi de l'activité à travers le comité stratégique et l'assemblée générale.

## **Les moyens financiers**

Le bilan comptable de l'exercice 2011 allant du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2011 figure en annexe.

### ***Les contributions budgétaires des membres***

Les membres du PRIF ont constitué le budget de fonctionnement à hauteur de 690 000€.

### ***Les contributions des partenaires***

Cette première année d'activité s'est notamment conclue par la signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne pour le PAC Eurêka et celui du Val de Marne pour le développement d'actions de prévention des chutes sur le territoire départemental. Le PRIF souhaite poursuivre cette logique de contractualisation en 2012 afin d'atteindre un maillage optimum du territoire régional.

#### Le Conseil Général de l'Essonne

Pour l'année 2011, un partenariat a été conclu avec le Conseil Général de l'Essonne pour la mise en place des PAC Eurêka sur le département.

A ce titre, le CG a versé une contribution de 20 000€ pour la réalisation de 15 PAC Eurêka au cours de l'année.

Dans le cadre de ce partenariat, le CG a également contribué au bon déroulement des actions par la contribution de ses médecins à la réalisation des « tests d'inclusion » préalables au début de chaque action.

#### Le Conseil Général du Val de Marne

Pour l'année 2011, le PRIF a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil Général du Val de Marne à la mise en place et au financement d'ateliers de prévention des chutes.  
Le déploiement de cette action a été assuré par un comité de pilotage composé du CG, du PRIF ainsi que de plusieurs opérateurs de prévention des chutes conventionnés avec le PRIF.

## Les activités du PRIF en 2011 : des objectifs partagés

Le PRIF a réalisé en 2011 :

- 45 ateliers PAC Eurêka pour 600 participants
- 10 ateliers ABV pour 140 participants
- 92 ateliers de prévention des chutes pour 1230 participants
- 4 forums pour l'information et la sensibilisation à l'adaptation du logement

Soit un total 1970 participants à l'ensemble des ateliers réalisés ou financés par le PRIF en 2011.

Des actions ont été mises en place dans 8 départements selon la répartition suivante :

	PAC Eurêka	ABV	Prévention des chutes
Paris	3	1	7
Seine et Marne	3	1	1
Yvelines	2	-	15
Essonne	15	3	4
Hauts de Seine	5	-	8
Seine Saint Denis	4	-	14
Val de Marne	11	2	14
Val d'Oise	2	3	29

Le PRIF a participé, en tant que partenaire de la « Maison du futur », au salon des Services à la Personnes (SAP) au parc des expositions de la porte de Versailles, ainsi qu'à 4 forums du bien vieillir piloté par la CNAV pour :

- promouvoir l'offre de services ;
- impulser la mise en place d'ateliers sur les territoires visés ;
- sensibiliser les retraités à la problématique de l'adaptation du logement.

Le PRIF a également participer au mois de février 2012 au colloque « Prévention et Vieillesse : Modèles, expérimentations et mise en œuvre » organisé par la Fondation Nationale de Gérontologie (FNG) par l'animation d'une conférence.

### **Les bénéficiaires**

#### Leur régime d'appartenance

Les participants à ces différentes actions ont déclaré leur appartenance aux régimes de retraite suivants :

- CNAV : 48.39%
- MSA : 19.35%
- RSI : 12.90%
- Autre : 19.35%

#### Le profil des participants (âges et sexes)



Moyenne d'âge 77 ans, 20% d'hommes et 80% de femmes

### La satisfaction

Chaque action fait l'objet d'un questionnaire de satisfaction visant à mesurer l'intérêt des participants.

## **Les modes d'accès aux ateliers**

Les modes d'accès aux ateliers sont multiples :

- les inscriptions sous un mode collectif par les collectivités locales ;
- l'orientation vers les ateliers par des prescripteurs professionnels (exemple : structures évaluatrices assurant la mission d'évaluation des besoins individuels des retraités fragilisés) ;
- l'inscription directe et individuelle des retraités via le secrétariat du PRIF.

## **Les axes d'amélioration**

Afin de gagner en efficacité et en professionnalisme, le PRIF souhaite mettre en place des axes d'amélioration et de développement pour l'année 2012. Quatre axes ont été déterminés, 1) le développement de l'activité en nombre d'ateliers et de participants, 2) un ciblage optimisé des territoires ainsi que des populations dites fragiles afin de participer à la réduction des inégalités socio-territoriales, 3) créer et proposer un « parcours de prévention », et enfin 4) développer des outils d'évaluation de l'impact des actions sur les bénéficiaires.

- Développer le nombre d'ateliers

Après une année de mise en route, le PRIF a pour ambition d'augmenter le nombre de ses ateliers sur l'ensemble du territoire francilien. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur une communication ciblée auprès des collectivités locales (Conseils Généraux, communautés de communes, communes, CIAS et CCAS, CLIC, etc.) qui a eu lieu suite à l'envoi d'une plaquette au cours du mois de janvier 2012.

Par ailleurs, chaque caisse de retraite membre du PRIF communique également directement auprès de ses ressortissants afin de les inciter à participer aux actions de prévention proposées.

- Ciblage de territoires et de populations fragiles (réduction des inégalités socio-territoriales)

Afin de s'adresser prioritairement aux personnes ayant potentiellement le plus besoin d'actions de prévention, le PRIF s'inscrit en 2012 dans un travail d'identification de populations et de territoires cibles dans le souci de participer à la réduction des inégalités socio-territoriales.

L'objectif est d'identifier des populations fragiles qui n'ont pas pour habitude de participer à des actions et/ou en situation d'isolement.

L'accent sera également mis sur les territoires qui n'ont jamais bénéficié d'actions du PRIF d'une part, et d'autre part, sur ceux identifiés par l'IDH-2 de l'agence régionale de santé comme territoires fragiles.

- Mise en place d'un « parcours prévention »

Les professionnels tant médicaux que sociaux font le constat qu'une action de prévention est d'autant plus efficace qu'elle dure dans le temps. Fort de ce constat, le PRIF souhaite pouvoir mettre en place un véritable « parcours de prévention » visant à les maintenir dans une démarche préventive de plus ou moins longue durée.

Le PRIF souhaite ainsi proposer non pas différentes actions de prévention touchant à des thèmes différents (prévention de la perte de mémoire, des chutes, etc.) mais un parcours de prévention permettant d'inscrire une personne dans un programme de prévention. C'est vers ce type de messages que s'oriente la communication du PRIF.

- Développement des outils d'évaluation de l'impact des actions sur les bénéficiaires

De nombreux travaux soulignent le manque d'outils d'évaluation des bénéfices d'une participation à des actions de prévention. L'une des principales raisons étant la difficulté à construire des indicateurs suffisamment fins qui ne soient pas trop sensibles aux aléas de la vie : les bénéfices d'une participation à une action de prévention peuvent être aisément annulés par un accident de la vie...